

Direction régionale des Affaires Culturelles d’Auvergne – Rhône Alpes

Unité Départementale de l’Architecture et du Patrimoine de l’Ain

Janvier 2025

## Proposition de PDA

---

### COMMUNE DE FAREINS

#### PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS - PDA

CHÂTEAU DE FLECHERES ET SON PARC (classé le 11 juillet 1985 et inscrit le 28 aout 2001)



## I. CONTEXTE LEGISLATIF

---

L'article 75 de la loi du 7 juillet relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine modifie le titre II du livre VI du code du patrimoine et ses articles L.621-30 et L.621-31 :

Article L.621-30 :

*« I.-Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.*

*La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel*

*II-La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31 [...] »*

Art. L.621-31 :

*« Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. [...] »*

*« Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.*

*Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement. [...] »*

**Les objectifs visés par la procédure de modification des périmètres de protection permettent de réserver l'action de l'UDAP aux zones d'intérêt patrimonial ou paysager les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Il est adapté aux véritables enjeux patrimoniaux d'un territoire et moins automatique que la servitude de 500 mètres née de la protection monument historique.**

Textes de référence :

- Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.
- Décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables
- Articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine
- Articles R.621-92 à R.621-95 du Code du patrimoine
- Articles L126-1, L151-19, R123-11 et R123-15 du Code de l'urbanisme

## II. PRESENTATION HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE DES MONUMENTS

---

|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Edifice / site</b>  | <b>Château de Fareins</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Localisation           | Auvergne Rhône-Alpes ; Ain ; Fareins                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Dénomination           | Château                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Epoque de construction | 1ère moitié XVIIe siècle                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Propriété              | Propriété privée                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Protection MH          | L'ensemble du château et son décor intérieur ; la terrasse au nord et le sol de la cour ; les façades et toitures des communs ; les douves et leurs deux ponts ; le jardin en terrasse : <b>classement par décret du 11 juillet 1985</b><br><br>La ferme et le parc : <b>inscription par arrêté du 28 août 2001</b> |

Le château de Fléchères, qui constitue l'un des édifices majeurs du département de l'Ain, est le plus remarquable témoin de l'époque classique, par ailleurs peu représenté, notamment en ce qui concerne le tout début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il fut construit entre 1606 et 1625.

La propriété se situe sur la rive gauche de la Saône, dans la commune de Fareins, territoire de la Dombes, à sept kilomètres au nord de Villefranche-sur-Saône et trente de Lyon. Le château se situe en surplomb au-dessus de la Saône mais n'est pas orienté vers la rivière.

L'édifice est exceptionnel par l'ampleur du programme et par son architecture : le château de pierre très élevé, isolé dans son parc, couvert d'ardoises et de tuiles plates, prend une singulière présence au cœur d'un environnement où règne un bâti vernaculaire, construit pour l'essentiel en pisé et couvert de tuiles canal.

Les plans du château de Fléchères ont été attribués à Jacques II Androuet du Cerceau puis à Étienne Martellange, sans grande preuve, semble-t-il.

La composition d'ensemble des corps de bâtiments semble avoir nettement subi la marque typologique du plan du château fort, correspondant peut-être au bâtiment préexistant, puisque se caractérisant par une plate-forme horizontale, entourée de douves profondes, et accessible par deux ponts sur l'axe majeur.

Une cour carrée, délimitée à l'est et à l'ouest par un parapet, sépare les communs, au nord, du logis, au sud.

Le logis est formé d'un pavillon central de sept travées sur trois niveaux et de deux ailes en retour d'équerre au nord délimitant une terrasse accessible côté cour par un degré à pans. Au sud, l'ensemble est cantonné de deux pavillons et un perron donne accès à un pont qui conduit dans l'axe à la terrasse supérieure du jardin.

Le château dispose d'un temple calviniste au troisième étage du bâtiment central éclairé par 7 fenêtres sur chaque façade.

Après l'édit de Nantes (1595), le nombre des temples était strictement limité mais les nobles pouvaient posséder un "temple de fief" dans une de leurs seigneuries (environ 4 000 en France). Comme aucun signe extérieur n'était autorisé, les trois lucarnes au sud et au nord ont une ampleur inhabituelle afin de symboliser la Sainte Trinité. Laissant à Dieu la place d'honneur, les appartements se cantonnent dans les petites ailes et dans les tours.

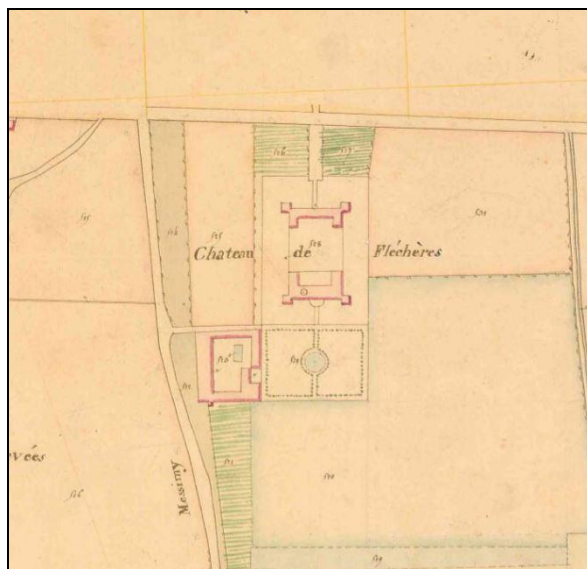
En 1632, le peintre Pietro Ricchi, tout juste arrivé de Toscane, y réalise un décor étonnamment varié, qui dépasse tout ce que l'on connaît en France pour cette époque, par sa qualité, son ampleur et son état de conservation.

A l'extérieur on retrouve un jardin à la française et un parc à l'anglaise.

Concernant la protection du château, celui-ci a d'abord été inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 2 septembre 1940, puis le bâtiment est classé le 11 juillet 1985.

Le château, son parc ainsi que des parcelles adjacentes sont également protégés au titre d'un site classé le 1<sup>er</sup> mars 1982. Ce site classé comprend plus en détail l'allée de marronniers menant au château, le pont levis, la grande cours, le château, le jardin, le parc, des bois à l'est et au sud et entre le château et la Saône, une zone de champs avec des chemins ruraux délimité par des haies.

Le site classé permet de préserver l'écrin du château et l'ouverture vers la rivière, en conservant les caractères naturel et agricole du lieu, ce site a aussi permis de protéger les abords du château menacés par des promoteurs dans les années 1980.



*Fareins, Château de Fléchères, cadastre napoléonien, 1832 (source : archives de l'ain)*



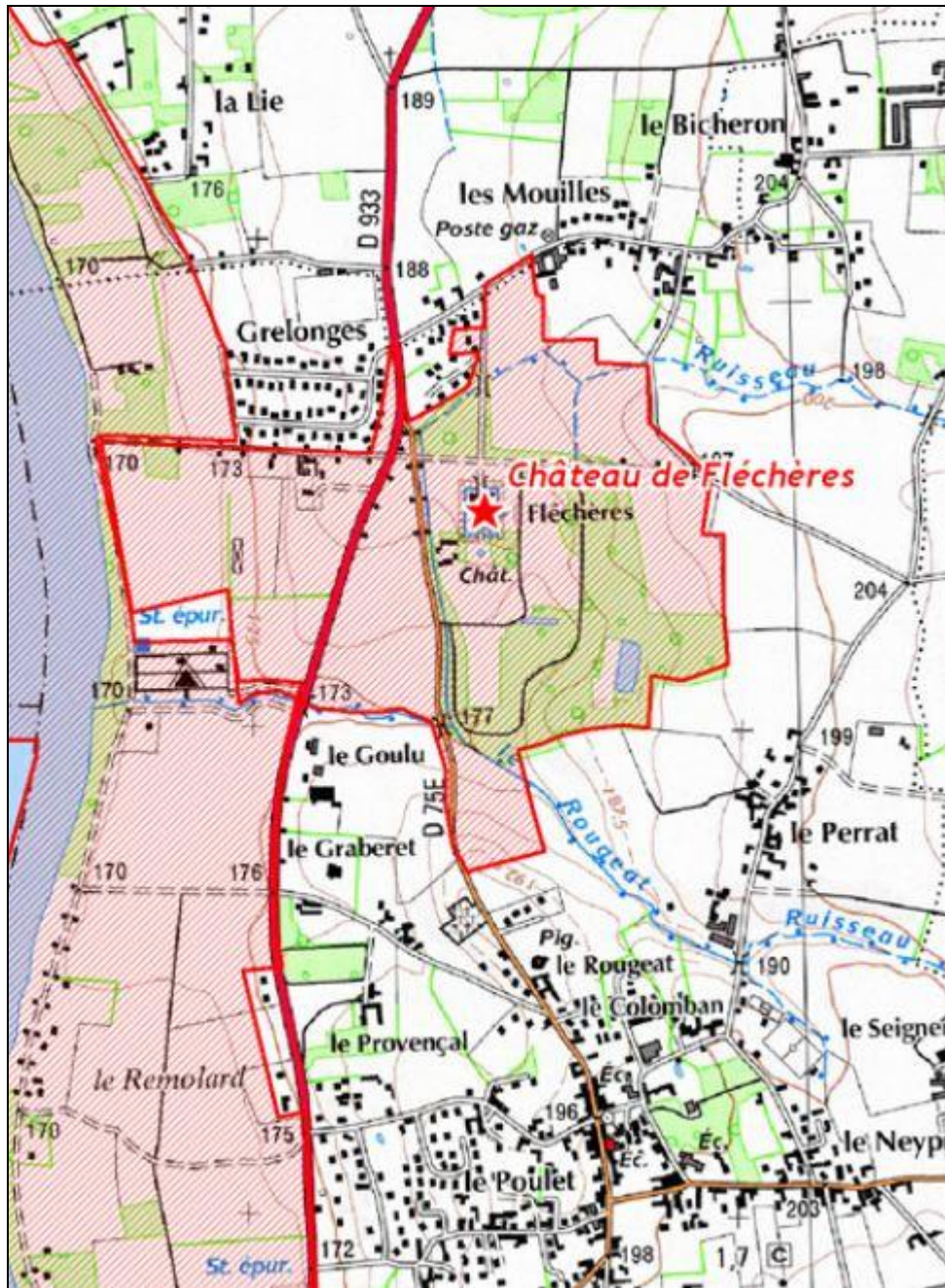
*Fareins, château de Fléchères, cadastre, 2025, (source : géoportail)*



*Fareins, château de Fléchères, carte postale, début XXe siècle (source : archive de l'ain)*



*Fareins, château de Fléchères, peinture intérieure, 2018, (source : Manon Descombes)*



Fareins, Site classé du château de Fléchères (source : DREAL)

### III. SITUATION URBAINE ET PAYSAGERE DES MONUMENTS

---

#### A. URBANISATION ANCIENNE

La commune de Fareins se situe dans le canton de Saint-Trivier-sur-Moignan. Elle couvre une superficie de 823 hectares et se situe au bord de la Saône et sur la partie Ouest du plateau de Dombes.

Les premiers habitants des rivages du bord de la Saône se seraient implantés environ 8000 ans avant notre ère ; il aurait existé à l'époque néolithique une activité humaine très importante près de l'île de Grelonges (l'île n'existe plus aujourd'hui)

Le premier manuscrit portant le nom de Fareins date de 943 et fait suite à une donation de la paroisse de l'abbaye de Cluny par le seigneur du lieu. Au début du XII<sup>ème</sup> siècle, un monastère est construit par Guichard III de Beaujeu afin de venir en aide aux jeunes filles nobles et orphelines, aujourd'hui ce monastère a disparu. En 1606, Jean de Sèves se rendit acquéreur de la seigneurie de Fléchères et entre 1606 et 1622 il fit construire sur les fondations de l'ancien édifice le château actuel.

En 1832 la commune de Fareins se compose de hameaux : le Bourg, Le Bicheron et les Mouilles au Nord et le Mas du Puit au sud. L'habitat traditionnel se caractérise par des maisons en pisé, on retrouve également quelques maisons remarquables notamment la maison du passeur située à proximité du château de Fléchères.

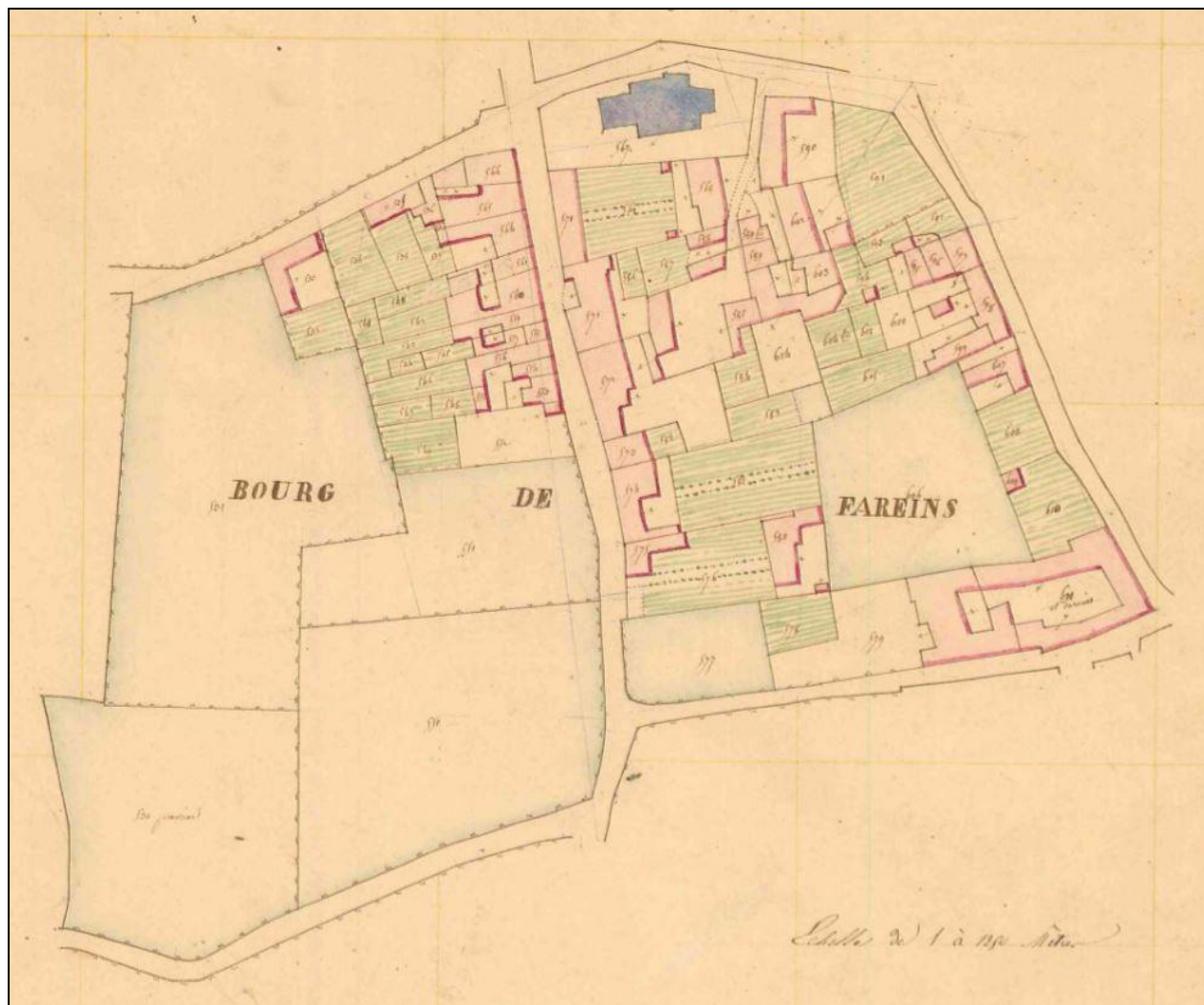
Le château par son parc et son domaine se retrouve naturellement isolé du bourg et des hameaux historiques.



Fareins, carte de Cassini, XVIII<sup>e</sup> siècle  
(source : portail IGN)



Fareins, carte de l'Etat-Major (1820-1866)  
(source : portail IGN)



Fareins, Le Bourg, cadastre napoléonien, 1832 (source : archives de l'ain)

## B. URBANISATION CONTEMPORAINE

La commune était jusque dans les années 1960 un gros bourg rural avec trois hameaux dont celui de Fareins les Beauregard (qui est cédé à la commune de Beauregard en 1954). L'extension de Villefranche-sur-Saône a développé une nouvelle forme d'habitat résidentiel sur rive gauche de la Saône, conduisant à un accroissement de la population et à des migrations journalières vers le lieu de travail. Ainsi la commune de Fareins a vu son urbanisation se développer fortement avec notamment un habitat de type maison individuelle et lotissement, on les retrouve implantés autour du bourg historique, du hameau du Perrat, et de façon plus mesurée autour du hameau des Mouilles/Bicheron. On retrouve également deux lotissements situés à proximité du château et sans lien avec un hameau : le lotissement de Grelonges, des Mouilles et un lotissement proche de la Saône, en contrebas du château.



*Fareins, château de Flèche et lotissement de Grelonges, vue aérienne, 2024 (source : mairie de Fareins)*

### C. COMPARAISON

L'urbanisation de Fareins s'est faite progressivement avec une accélération à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle due au développement économique de Villefranche sur Saône, favorisant un habitat résidentiel de type maison individuelle en lotissement. Cet habitat récent vient au plus proche du château de Fléchères, notamment en ce qui concerne le lotissement de Grelonges, situé à l'Ouest du château et le lotissement des Mouilles implanté le long de l'allée du château.

Le château, disposant d'un grand parc et domaine est naturellement isolé du bourg et des hameaux historiques : ceux-ci ne sont actuellement pas en covisibilité du château ou hors du périmètre de protection actuel.



*Fareins, vue aérienne, 2025 (source : géoportail)*

## IV. LES ENJEUX DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS

---

Le périmètre de protection initial comprend des zones présentant un intérêt patrimonial qu'il convient de distinguer des zones dénuées d'enjeu au regard du monument historique.

### **Les zones présentant un intérêt patrimonial :**

#### **Abords immédiats et écrin des monuments**

Sont conservés dans le secteur :

- Tous les éléments bâtis et les espaces urbains non bâtis qui participent à la bonne présentation des édifices protégés : les lotissements à proximité immédiate du château, notamment le lotissement des Mouillés situé le long de l'allée du château et la première bande de maison du lotissement de Grelonges, en covisibilité du château de Fléchères. Les abords immédiats de ceux-ci devront bénéficier d'aménagements urbains de qualité.

- Les morphologies urbaines anciennes : l'allée du château, l'allée de Fléchères et une partie du chemin du Passeur, la maison du Passeur.

#### **Bâtiments et terrains d'accompagnement**

- Les espaces non bâtis structurants, qui offrent des cônes de vue sur le château et son parc : notamment les champs situés à l'est et au sud du château, mais aussi à l'ouest avec un cône de vue important sur le château depuis la départementale.

### **Les zones dénuées d'intérêt patrimonial :**

- Les développements récents ne présentant pas d'enjeu pour les monuments historiques ; habitat résidentiel récent et éloigné : partie Nord du lotissement de Grelonge, lotissement situé sur le bord de la Saône.

- Les hameaux (hameau du Bicheron, hameau du Perrat) et le bourg historique, très éloignés du Monument Historique ; ils présentent des caractéristiques urbaines et patrimoniales intéressantes mais se situent à une trop grande distance du château, ils ne sont actuellement pas en covisibilité et pour partie en dehors du périmètre de protection initial.

### **Bâtiments hors PDA présentant un intérêt patrimonial**

- Plusieurs édifices ou quartiers, trop éloignés des monuments protégés, sont néanmoins dotés de caractéristiques architecturales intéressantes et doivent faire à ce titre l'objet d'une surveillance accrue. Ces immeubles ou secteurs peuvent être identifiés et localisés par le règlement du Plan local d'urbanisme au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme. Le règlement peut en outre édicter des prescriptions de nature à préserver ces éléments. Ainsi, cette action a vocation à venir compléter le dispositif mis en place par le périmètre délimité des abords dans les espaces périphériques du périmètre et partout ailleurs dans la commune.

Liste non exhaustive d'édifices et secteurs à identifier et protéger :

- Hameaux des Mouilles : on y retrouve des maisons traditionnelles en pisé
- Maison de Merlino au Graberet

## V. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

---

### - Les zones présentant un intérêt patrimonial :

#### Abords immédiats et écrin des monuments



*Fareins, lotissement des Mouilles et de Grelonges, vue aérienne, 2024 (source : mairie de Fareins)*



*Fareins, lotissement des Mouilles, vue depuis l'allée du château de Fléchères, 2024 (source : Manon Descombes)*



*Fareins, maison dit du "Passeur", 2024 (source : Manon Descombes)*

## Bâtiments et terrains d'accompagnement



*Fareins, à droite le château de Fléchères, à gauche le lotissement de Grelonges, vu depuis la départementale (source : google maps)*



*Fareins, champs à l'est du château de Fléchères, vu sur parcelles inscrites au titre des monuments historiques, 2024 (source : Manon Descombes)*

**Les zones dénuées d'intérêt patrimonial :**



*Fareins, lotissement de Grelonges, vue aérienne, 2024 (source : mairie de Fareins)  
La zone intérieure du lotissement ainsi que la bande au nord ( à gauche sur la photo) ne sont pas en  
covoisibilité du château de Fléchères*



*Fareins, lotissement de  
Grelonges, vue à  
l'intérieure, 2024  
(source : google maps)*



*Fareins, lotissement proche de la Saône, habitat type mobilhome, 2024  
(source : Manon Descombes)*





*Fareins, hameau du  
Bicheron, 2024  
(source : google  
maps)*

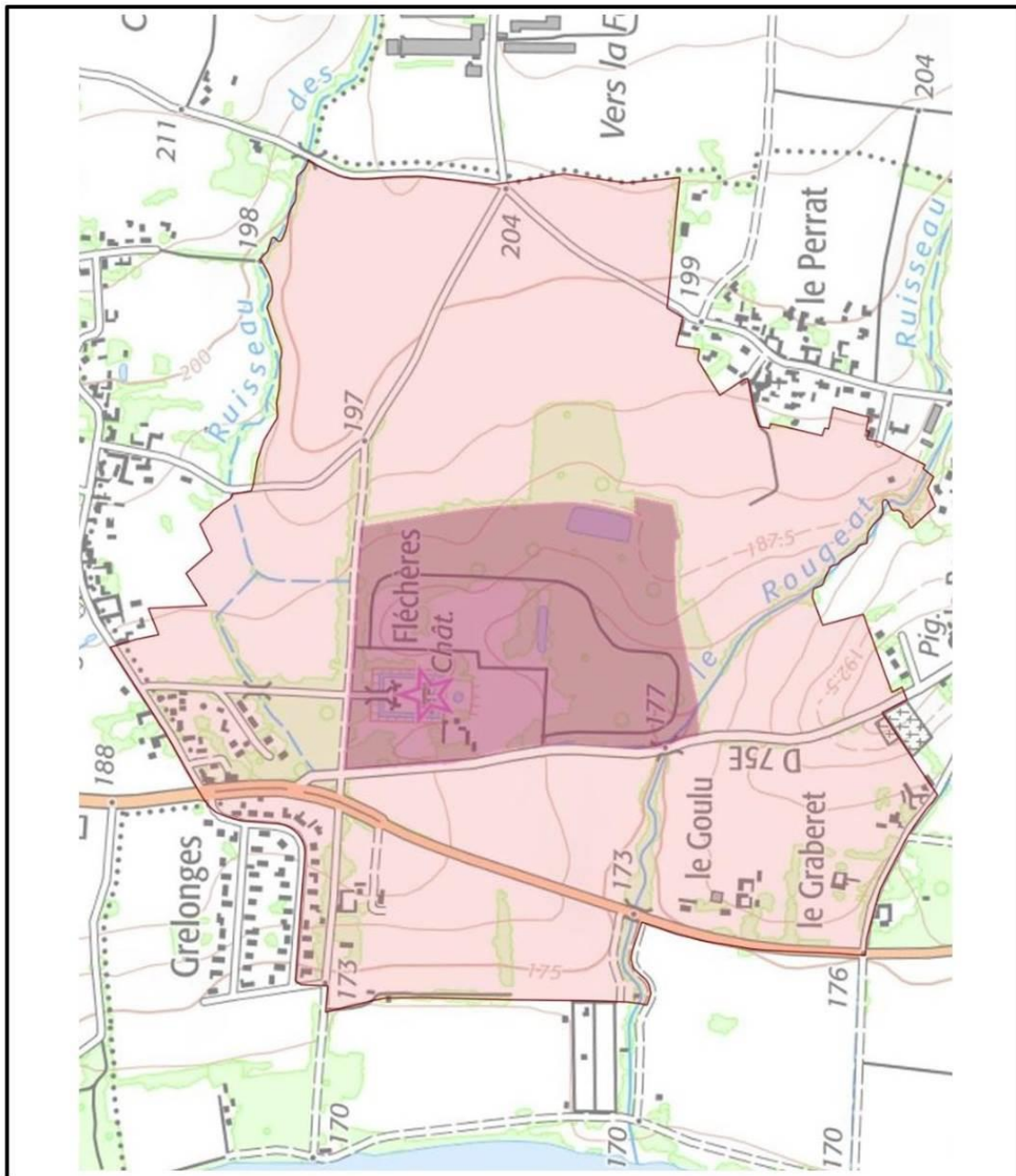
*Les habitations sont  
trop éloignées du  
monument*



*Fareins, hameau du Perrat, 2024 (source : Manon Descombes)  
Les habitations sont trop éloignées du monument*

## VI. PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS

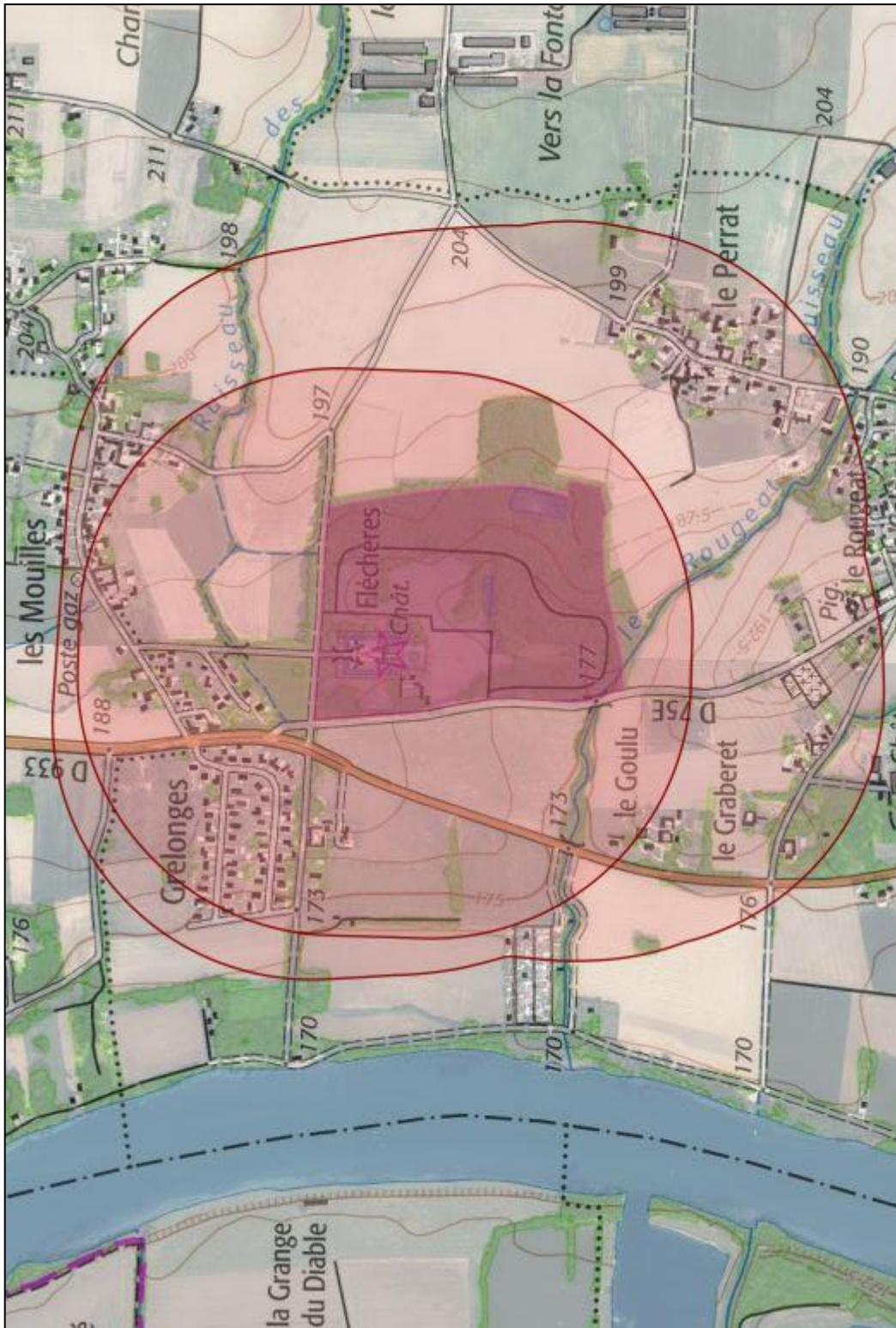
|                                                                                                                                                                                                                |                                                            |                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                      |                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>NORD</b></p>  <p>Echelle : 1/5000</p>  | <p><b>DÉPARTEMENT DE L'AIN<br/>COMMUNE<br/>FAREINS</b></p> | <p><b>ÉDIFICES PROTÉGÉS<br/>AU TITRE DES<br/>MONUMENTS HISTORIQUES</b></p> <p>CHÂTEAU DE FLECHERES<br/>ET SON PARC<br/>(classé le 11 juillet 1985<br/>et inscrit le 28 août 2001)</p> | <p><b>PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ<br/>DES ABORDS</b><br/>Périmètre délimité restreint<br/>Aire :<br/>- Tracé du futur PDA</p> | <p><b>UNITÉ DÉPARTEMENTALE<br/>DE L'ARCHITECTURE<br/>ET DU PATRIMOINE DE L'AIN</b></p> <p>Décembre 2024</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



C1 Données Internes

## VII. PERIMETRE INITIAL

---



## VIII. BIBLIOGRAPHIE

---

- Département de l'Ain, Préinventaire, Richesses Touristiques et Archéologiques De Saint-Trivier-sur-Moignans, 2014
- Etude préalable à la restauration des toitures du corps central du Château de Fléchère – Olivier Chanu – 2018
- Archives départementale de l'Ain
- Atlas des patrimoines
- Base Mérimée
- Code du patrimoine
- Géoportail
- Portail IGN